

Enseignement supérieur & Recherche

En 2015-2016, selon les prévisions effectuées à partir des résultats provisoires au baccalauréat, des choix d'orientation observés les années précédentes et des premières informations disponibles sur l'année en cours, les effectifs étudiants augmenteraient de 1,6% dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. Ceci correspond à environ 40 000 étudiants supplémentaires en un an. Les flux d'entrée dans l'enseignement supérieur seraient légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier, sous l'effet d'une augmentation du nombre de bacheliers dans les séries générales.

A l'horizon 2024, le nombre de bacheliers augmenterait significativement par rapport à 2014, sous l'effet principalement du dynamisme démographique.

Si les tendances en termes d'orientation, de poursuite d'études et de démographie se prolongeaient, l'enseignement supérieur pourrait rassembler plus de 2,81 millions d'étudiants en 2024, soit 335 000 étudiants de plus qu'en 2014.

Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2015 à 2024

Effectifs de l'enseignement supérieur en hausse de plus de 40 000 étudiants sur un an

En France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte), avec 2 470 700 étudiants inscrits à la rentrée 2014, les effectifs de l'enseignement supérieur étaient en hausse de 1,7% (*tableau 1*). En prolongeant les tendances les plus récentes, et en intégrant les premières informations déjà disponibles sur les effectifs inscrits dans certaines filières à la rentrée 2015 (*voir méthodologie*), les effectifs dans l'enseignement supérieur devraient être en hausse d'environ 40 100¹ étudiants en 2015-2016 par rapport à l'année précédente (+1,6%). Le nombre d'étudiants croîtrait dans toutes les filières de l'enseignement supérieur. L'accroissement serait de 1,8% (+26 400) dans les universités hors IUT (hors doubles inscriptions à l'université des étudiants en CPGE), de 0,3% dans les Instituts Universitaires de Technologie (IUT), de 2% dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), de 0,3% dans les sections de techniciens supérieurs (STS), de 1,4% dans les formations d'ingénieurs non universitaires et de 2,1% dans les autres formations.

Moins de bacheliers à la session de juin 2015

calauréat 2015, 703 500 candidats² se sont présentés au baccalauréat en France métropolitaine et dans les DOM lors de la session de juin 2015 et 617 900 ont été reçus. Le nombre de candidats présents aux épreuves est en diminution sensible (-7 200) par rapport à l'an dernier. Cette baisse est pour l'essentiel attribuable à la diminution importante des candidats présents au bac professionnel (-12 800, soit -5,5% par rapport à 2014), et dans une moindre mesure à la baisse de l'effectif des candidats des séries technologiques (-4 600), tandis que le nombre de candidats des séries générales progresse sensiblement (+10 300).

Le taux de réussite global atteint 87,8%, similaire (-0,1 point) à celui de la session de juin 2014. La diminution du nombre de candidats se traduit donc par une diminution de celui des lauréats en 2015. La situation est cependant très contrastée selon les séries. Le nombre de bacheliers professionnels est en forte baisse avec 14 000 reçus en moins par rapport à 2014, soit -7,4% (*graphique 1*). Deux facteurs sont responsables de ce recul. En premier lieu, le nombre de candidats a diminué. En effet, depuis plusieurs années, la réforme du baccalauréat professionnel, mise en place progressivement, se traduit par des fluctuations importantes du nombre



1. Toutes les données estimées ou provisoires sont indiquées avec un arrondi à la centaine en 2015, et au millier après 2015.

2. Les résultats définitifs n'étaient pas publiés au moment de la préparation de ces projections.

TABLEAU 1 - Effectifs de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Constat				Projections (scénario tendanciel avec prise en compte résultats bac 2015)							
	2013	2014	Variation 2014/2013		2015	Variation 2015/2014		2019	2024	Variation 2024/2014		
			Effectif	%		Effectif	%			Effectif	%	
Universités et établissements assimilés hors IUT (1)	1 424 528	1 454 678	30 150	2,1	1 481 100	26 422	1,8	1 608 000	1 661 000	206 322	14,2	
- cursus licence (L)	794 724	813 857	19 133	2,4	836 900	23 042	2,8	910 000	929 000	115 143	14,1	
- cursus master (M)	565 692	577 878	12 186	2,1	581 500	3 622	0,6	634 000	666 000	88 122	15,2	
- cursus doctorat (D)	64 112	62 942	- 1 170	- 1,9	62 700	- 242	- 0,4	64 000	66 000	3 058	4,9	
IUT (2)	116 663	117 396	733	0,6	117 700	304	0,3	126 000	127 000	9 604	8,2	
- IUT secondaire	48 135	48 526	391	0,8	49 200	674	1,4	54 000	54 000	5 474	11,3	
- IUT tertiaire	68 528	68 870	342	0,5	68 500	- 370	- 0,5	72 000	73 000	4 130	6,0	
STS et autres formations (3)	264 768	265 333	565	0,2	266 200	867	0,3	279 000	280 000	14 667	5,5	
- STS production	86 759	85 747	- 1 012	- 1,2	87 000	1 253	1,4	90 000	89 000	3 253	3,8	
- STS services	178 009	179 586	1 577	0,9	179 200	- 386	- 0,2	189 000	191 000	11 414	6,4	
CPGE (4)	83 245	84 776	1 531	1,8	86 500	1 724	2,0	94 000	94 000	9 224	10,9	
Ensemble des quatre principales filières (5)	1 889 204	1 922 183	32 979	1,7	1 951 500	29 317	1,5	2 107 000	2 162 000	239 817	12,5	
Ingénieurs (hors universitaires)	102 941	106 464	3 523	3,3	108 000	1 536	1,4	114 000	122 000	15 536	14,6	
Autres formations (6)	437 712	442 030	4 318	1,0	451 300	9 270	2,1	482 000	522 000	79 970	18,1	
Ensemble de l'enseignement supérieur (7)	2 429 857	2 470 677	40 820	1,7	2 510 800	40 123	1,6	2 703 000	2 806 000	335 323	13,6	

1. Les établissements assimilés sont les 2 INP, les 3 UT et les grands établissements suivants : Observatoire de Paris, Inalco, IEP Paris, Paris-Dauphine, Institut de physique du globe de Paris (encadré 3).
 2. y compris formations post-DUT en 1 an (997 étudiants en 2014).
 3. Les autres formations sont les DSCG et DCG (9 097 étudiants en 2014), les DNTS (11 étudiants en 2014), DSAA (986 étudiants en 2014) et les formations complémentaires (11 étudiants en 2014).
 4. Y compris les CPGE dépendant du Ministère de l'Agriculture et les CPES.
 5. Universités et établissements assimilés, IUT, STS et CPGE.
 6. Ecoles de commerce, d'art, d'architecture, de notariat, facultés privées, écoles paramédicales et sociales...
 7. Sans double compte des formations universitaires d'ingénieurs.
- Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.

de candidats, et notamment un nouvel afflux en juin 2014³. A la session de juin 2015, le cursus des bacheliers professionnels relève désormais entièrement du nouveau dispositif, avec trois ans d'études de la seconde à la terminale. En second lieu, le taux de réussite au bac professionnel a légèrement reculé (-1,6 point).

Pour les séries technologiques, le taux de réussite est identique à celui de l'an passé : la baisse du nombre de reçus est donc totalement imputable à celle des candidats. Par contraste avec les deux autres séries, l'effectif des candidats reçus au bac général progresse sensiblement par rapport à l'an dernier (+3,7%). Le taux de réussite est plus élevé qu'en 2014 (+0,6 point), notamment pour les séries ES (+1,5 point) et L (+0,6 point), tandis qu'il est stable en série S. Ce taux de réussite plus élevé se conjugue avec une hausse du nombre de candidats pour expliquer in fine la forte aug-

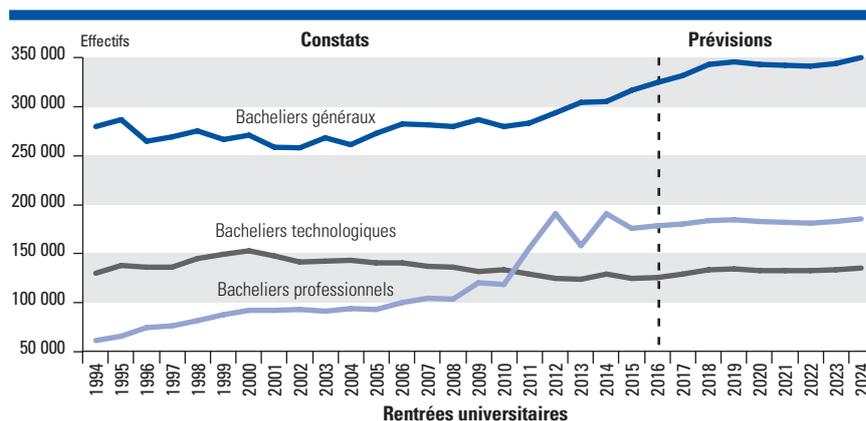
mentation du nombre de bacheliers généraux en 2015, alors que l'année 2014 avait été marquée par une stagnation des effectifs reçus au bac général.

Le taux de poursuite des bacheliers généraux et technologiques en hausse dans les universités hors IUT, stable en IUT, en baisse en STS

En 2014, la propension des nouveaux bacheliers généraux et technologiques à s'inscrire dans l'une des quatre principales filières du

supérieur (université, IUT, CPGE ou STS) s'élevait à 81,8%, proportion qui tend à remonter après des années de baisse tendancielle (tableau 2). Elle devrait se stabiliser en 2015. Le taux de poursuite des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) s'est maintenu à 56,4% à la rentrée 2014, soit au même niveau qu'à la rentrée 2013 mais près de deux points au-dessus du niveau observé en 2012 (54,6%). Les évolutions sont contrastées selon les filières : hausse en sciences et STAPS, stabilité en sciences économiques et lettres et sciences humaines, baisse en droit et en santé. Après une période de baisse

GRAPHIQUE 1 - Effectifs de bacheliers 1994-2015 et prévisions 2016-2024 (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



3. L'année 2014 avait été marquée par la conclusion de la réforme du baccalauréat professionnel avec l'arrivée au niveau du baccalauréat en juin 2014 des premiers candidats de la nouvelle spécialité « Accompagnement, soins et services à la personne ». Ont donc été reçus au bac en 2014, le cumul des bacheliers de ces séries qui avaient soit fait 4 ans de scolarité dans ces séries (deux ans de BEP et les deux années de première et terminale), soit en 3 ans (de la seconde à la terminale).

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES pour 2016 à 2025, MEN pour la période 1994 à 2015, 2015 résultats provisoires du baccalauréat.

TABLEAU 2 - Taux de poursuite des bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Constat					Prévisions (scénario tendanciel)		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2019	2024
Bacheliers généraux dans les quatre principales filières	87,7	86,8	85,7	86,1	86,8	85,6	85,4	85,3
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	56,0	55,3	54,6	56,3	56,4	56,5	56,6	57,0
- Droit	9,8	9,9	9,8	9,5	8,9	8,8	8,8	8,8
- Sciences économiques, AES	5,4	5,6	5,5	5,9	5,8	5,7	5,6	5,6
- Lettres, sciences humaines	17,9	17,4	16,9	17,2	17,6	17,7	17,4	17,4
- Sciences et STAPS	11,7	11,7	11,3	12,3	13,1	13,4	13,8	14,2
- Santé	11,2	10,7	11,0	11,4	11,2	11,0	11,0	11,0
IUT	10,7	10,7	10,6	10,2	10,1	9,9	9,9	9,8
STS	7,7	7,6	7,5	7,1	7,2	6,5	6,4	6,1
CPGE	13,2	13,2	13,0	12,6	13,1	12,7	12,6	12,4
Autres formations de l'enseignement supérieur	12,3	12,3	12,5	12,2	11,7	nc	nc	nc
Bacheliers technologiques dans les quatre principales filières	71,6	70,8	69,3	67,7	70,0	71,8	71,7	71,7
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	18,8	18,8	18,7	20,0	20,6	21,0	21,4	21,9
- Droit	2,8	2,8	2,7	2,6	2,9	2,9	2,9	2,9
- Sciences économiques, AES	3,2	3,2	3,0	3,0	3,4	3,5	3,5	3,6
- Lettres, sciences humaines	7,7	7,5	7,4	7,8	7,6	7,6	7,6	7,6
- Sciences et STAPS	4,2	4,4	4,5	5,3	5,6	5,8	6,1	6,5
- Santé	0,9	0,9	1,1	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
IUT	9,9	9,6	9,7	11,1	11,4	11,8	12,0	12,2
STS	41,5	40,8	39,3	35,0	36,2	37,1	36,4	35,7
CPGE	1,5	1,6	1,7	1,7	1,8	1,9	1,9	1,9
Autres formations de l'enseignement supérieur	5,1	5,2	5,6	5,4	5,1	nc	nc	nc
Bacheliers généré. + techno. dans les quatre principales filières	82,5	81,8	80,8	80,8	81,8	81,7	81,6	81,5
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	44,0	43,9	43,9	45,8	45,8	46,5	46,7	47,2
- Droit	7,6	7,7	7,7	7,5	7,1	7,1	7,1	7,1
- Sciences économiques, AES	4,7	4,9	4,8	5,0	5,0	5,1	5,1	5,1
- Lettres, sciences humaines	14,6	14,3	14,1	14,5	14,6	14,8	14,7	14,7
- Sciences et STAPS	9,3	9,4	9,3	10,3	10,8	11,3	11,6	12,1
- Santé	7,9	7,7	8,1	8,5	8,2	8,2	8,3	8,3
IUT	10,4	10,4	10,3	10,4	10,5	10,4	10,4	10,5
STS	18,6	18,0	17,0	15,2	15,8	15,2	14,8	14,4
CPGE	9,4	9,6	9,6	9,4	9,7	9,7	9,6	9,5
Autres formations de l'enseignement supérieur	10,0	10,1	10,4	10,3	9,7	nc	nc	nc
Bacheliers professionnels dans les quatre principales filières	25,1	26,9	26,9	31,0	28,3	29,5	30,1	31,0
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	7,0	8,3	8,0	7,9	7,9	7,6	7,5	7,2
- Droit	1,1	1,3	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9
- Sciences économiques, AES	1,6	2,2	1,9	1,7	1,6	1,5	1,4	1,2
- Lettres, sciences humaines	3,1	3,5	3,6	3,7	3,8	3,7	3,7	3,7
- Sciences et STAPS	1,1	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3
- Santé	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
IUT	0,8	0,9	0,8	0,8	0,6	0,6	0,5	0,5
STS	17,4	17,8	18,1	22,3	19,8	21,4	22,2	23,3
CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres formations de l'enseignement supérieur	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	nc	nc	nc
Ensemble bacheliers dans les quatre principales filières	69,7	66,7	63,9	67,3	65,5	66,8	67,3	67,6
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	35,7	34,1	32,7	35,5	34,2	35,4	35,8	36,1
- Droit	6,1	5,9	5,6	5,8	5,2	5,4	5,4	5,4
- Sciences économiques, AES	4,0	4,1	3,9	4,1	4,0	4,0	4,0	4,0
- Lettres, sciences humaines	12,0	11,3	10,8	11,6	11,3	11,7	11,6	11,6
- Sciences et STAPS	7,5	7,2	6,8	7,9	7,9	8,4	8,8	9,1
- Santé	6,1	5,6	5,6	6,2	5,8	5,9	6,0	6,0
IUT	8,3	7,8	7,3	7,8	7,5	7,6	7,7	7,7
STS	18,3	17,9	17,3	17,1	17,1	16,9	16,8	16,9
CPGE	7,3	6,9	6,6	6,9	6,8	7,0	7,0	7,0
Autres formations de l'enseignement supérieur	7,9	7,5	7,4	7,6	7,0	nc	nc	nc

(1) Les 4 principales filières entrant dans le champ des projections sont l'université (hors IUT), les IUT, les STS et les CPGE.

nc = non calculé, les taux de poursuite des autres formations ne sont pas estimés dans le cadre des prévisions des rentrées ultérieures à 2014.

Lecture : à la rentrée 2013, 86,1% des bacheliers généraux de l'année se sont inscrits dans l'une des principales filières post-baccalauréat, dont 56,3% à l'université hors IUT, 12,6% en CPGE, 10,2% en IUT et 7,1% en STS. Ces pourcentages incluent les inscriptions multiples d'un étudiant.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.

tendancielle qui semble s'être achevée en 2012, la remontée récente de la poursuite d'étude à l'université pourrait être le signe d'un regain d'attractivité des formations qu'elle propose, même si elle résulte peut-être aussi du report vers l'université de bacheliers n'ayant pu obtenir de places en IUT ou STS en raison de la mise en place de l'orientation prioritaire (*encadré 1*). Cette dernière hypothèse est cohérente avec l'observation des poursuites d'études dans les autres filières. Ainsi, depuis 2012, on enregistre une légère baisse des taux de poursuite des bacheliers généraux en IUT (de 10,6 % en 2012 à 10,1 % en 2014) ainsi qu'en STS (de 7,5 % à 7,2 %).

Dans la continuité de ces évolutions, le taux de poursuite des bacheliers généraux à l'université devrait légèrement progresser dans les prochaines années. En 2015, il s'établirait à 56,5 %. Sur l'ensemble de la période de projection, des hypothèses prudentes ont néanmoins été retenues pour la poursuite d'études en université hors IUT, prenant en compte les trois dernières années d'observation. Les évolutions tendancielles à la hausse ou à la baisse par discipline ont été prolongées.

Le taux de poursuite des bacheliers technologiques dans les quatre principales filières a reculé sur plusieurs années, dans un contexte de repli des entrées dans la filière STS, choisie par plus d'un bachelier technologique sur deux poursuivant en études supérieures. Ce repli tient sans doute pour la période récente à l'orientation prioritaire accordée aux bacheliers professionnels sur cette filière. Toutefois,

les bacheliers des séries technologiques ont enregistré en 2014 une remontée de leur taux de poursuite en filière STS (+1,2 point) après des années de baisse. En 2014, le taux de poursuite des bacheliers technologiques en IUT était en hausse de 0,3 point et s'établissait à 11,4 %. Une hausse de 1,4 point avait déjà eu lieu en 2013, après des années de stagnation autour de 10 %. Cette évolution, qui reste modérée, est probablement la conséquence des mesures d'orientation prioritaire. Corrélativement, la part des nouveaux bacheliers technologiques en IUT parmi l'ensemble des nouveaux bacheliers de cette filière progressait de 1,4 point en 2014 pour s'établir à 31,4 %.

Les prévisions relatives à 2015 intègrent de nouveau une légère hausse de ce taux de poursuite qui s'établirait à 11,8 %. La part des nouveaux bacheliers technologiques en IUT resterait stable en raison de la diminution des effectifs de bacheliers des séries technologiques en 2015. La projection à horizon 2024 est fondée sur une hausse légère du taux de poursuite de ces bacheliers vers les IUT.

Les bacheliers professionnels représentent une part croissante des effectifs en STS

En 2014, le taux de poursuite global, sous statut scolaire, des bacheliers professionnels était en baisse sensible : il s'établissait à 28,3 % contre 31 % en 2013 (*tableau 2*). Cette baisse, qui fait suite à une hausse de plusieurs années, ne devrait être que conjoncturelle. Elle trouve sa source essen-

tiellement dans une élévation des effectifs de bacheliers professionnels en 2014, avec l'achèvement de la réforme du bac professionnel et l'arrivée au niveau du bac des élèves des séries liées aux aides à la personne, qui poursuivent moins que les autres dans l'enseignement supérieur.

En 2015, le taux de poursuite global des bacheliers professionnels devrait, selon les premières indications disponibles, renouer avec la hausse (+1,2 point) pour s'établir à 29,5 %. Cette hausse serait concentrée uniquement sur la filière STS (+1,6 point), tandis qu'à l'université, les bacheliers professionnels seraient moins nombreux. Au final, la proportion de nouveaux bacheliers professionnels en filière STS par rapport à l'ensemble des nouveaux bacheliers devrait continuer de progresser en 2015 et s'élever à 36 %.

Hausse des effectifs étudiants en licence, notamment en première année à l'université

Les nouvelles inscriptions en première année à l'université (hors IUT) et dans les établissements assimilés (*encadré 2*), devraient apparaître en augmentation significative en 2015-2016 (+3,9 % soit environ 10 100 étudiants supplémentaires hors doubles inscriptions à l'université des étudiants en CPGE) (*tableau 3*). Cette évolution résulterait à la fois de la forte hausse des effectifs des bacheliers généraux à la session 2015 et du relèvement du taux de poursuite des bacheliers généraux et technologiques à l'université.

TABLEAU 3 - Flux d'entrée en première année dans les principales filières post-baccalauréat

	2013	2014	Variation 2014/2013		2015	Variation 2015/2014		2024	Variation 2024/2014	
	Constat	Constat	Effectif	%	Prévision	Effectif	%	Projection	Effectif	%
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	252 353	257 887	5 534	2,1	268 000	10 113	3,9	293 000	35 113	13,6
- Droit	39 543	38 364	-1 179	-3,1	40 100	1 736	4,5	43 000	4 636	12,1
- Sciences économiques, AES	29 991	30 316	325	1,1	30 400	84	0,3	33 000	2 684	8,9
- Lettres, sciences humaines	89 436	92 683	3 247	3,5	96 100	3 417	3,7	103 000	10 317	11,1
- Sciences et STAPS	53 487	57 292	3 805	6,6	62 200	4 908	8,6	71 000	13 708	23,9
- Santé	39 896	39 232	-664	-1,7	39 200	-32	-0,1	43 000	3 768	9,6
IUT	50 984	51 514	530	1,0	51 700	186	0,4	57 000	5 486	10,6
- IUT secondaire	21 446	21 791	345	1,6	22 100	309	1,4	24 000	2 209	10,1
- IUT tertiaire	29 538	29 723	185	0,6	29 600	-123	-0,4	32 000	2 277	7,7
STS et autres formations	125 551	127 449	1 898	1,5	127 700	251	0,2	136 000	8 551	6,7
- STS production	41 179	41 640	461	1,1	42 200	560	1,3	43 000	1 360	3,3
- STS services	84 372	85 809	1 437	1,7	85 500	-309	-0,4	93 000	7 191	8,4
CPGE	40 832	42 685	1 853	4,3	43 000	315	0,7	47 000	4 315	10,1
Ensemble	469 720	479 535	9 815	2,0	490 400	10 865	2,3	533 000	53 465	11,1

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.

L'augmentation de ces effectifs devrait s'observer sur l'ensemble des filières, sauf la filière santé marquée par une relative stabilité des nouveaux entrants. L'augmentation des entrées serait particulièrement élevée en « sciences et STAPS » (+8,6 %) après une hausse déjà élevée observée en 2014 (+6,6 %).

En 2014, tous cursus confondus, les effectifs dans les universités (hors IUT) et les établissements assimilés ont augmenté de 30 150 étudiants, soit +2,1 % (tableau 1). La hausse était de 19 100 étudiants en licence (+2,4 %) et 12 200 en master (+2,1 %). En revanche, le nombre d'étudiants en doctorat s'est replié (-1,9 %).

En 2015, on devrait observer la poursuite de la progression du nombre d'inscriptions à l'université, tous cursus confondus, avec 26 400 étudiants supplémentaires (+1,8 % hors doubles inscriptions). En particulier, les effectifs en licence augmenteraient de 23 000 étudiants (+2,8 %). Les effectifs en master s'accroîtraient de 3 600 étudiants supplémentaires (+0,6 %). Les effectifs en doctorat seraient en légère baisse (200 étudiants de moins, soit -0,4 %) (tableau 1).

Augmentation des effectifs en CPGE, mais stagnation en IUT et STS

Entre la rentrée 2014 et la rentrée 2015, les effectifs augmenteraient de 2,0 % en CPGE (+1 700 étudiants, lycées agricoles inclus). Cette hausse trouve son origine dans la hausse des effectifs de bacheliers généraux, avec néanmoins une baisse du taux de poursuite de 0,4 point de ces bacheliers dans cette filière.

En IUT, une stagnation des effectifs devrait être observée en 2015-2016 (+0,3 %), qui serait notamment imputable à deux effets qui se neutralisent : la baisse des effectifs de bacheliers technologiques et la hausse attendue des taux de poursuite de ces bacheliers en IUT du fait de l'orientation prioritaire.

En STS, les effectifs n'augmenteraient que de 900 étudiants en 2015 (tableau 1), soit une hausse similaire à celle observée en 2014 (+0,2 %), après 7 années de hausses plus conséquentes. Ce tassement s'observerait dans un contexte de baisse des effectifs de bacheliers professionnels.

Projections à l'horizon 2024

Le scénario décrit ici repose sur la prolongation des tendances en matière de taux de poursuite des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, y compris au niveau des disciplines (encadré 2). Il s'appuie également sur les projections d'effectifs de terminale, très largement conditionnées par les évolutions démographiques, et notamment les chocs de naissances survenus en 2000, 2001 et 2006. Par ailleurs, le scénario suppose que l'environnement législatif reste le même sur l'ensemble de la période de projection, à savoir qu'aucune nouvelle réforme n'affecte les lycées, les établissements d'enseignement supérieur ou les différents cursus d'études.

En 2024, selon ces hypothèses, 2 806 000 étudiants seraient inscrits dans l'enseignement supérieur français, soit 335 300 étudiants de plus qu'en 2014.

Des scénarios enrichis pourraient être envisagés, au-delà de celui ici présenté, dit « central » car fondé sur les évolutions structurantes de la population des jeunes et sur un ajustement à due proportion de la poursuite d'études et des capacités d'accueil afférentes. Il est notamment possible de développer divers scénarios articulés avec la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES, voir encadré 4). Celle-ci vise l'accroissement de la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans une classe d'âge de 45 % aujourd'hui à 60 % à l'horizon de 10 ans, via la formation initiale et la formation continue, ainsi qu'un doublement du nombre d'étudiants étrangers en France.

Un dynamisme démographique qui bénéficie à toutes les séries du baccalauréat

Entre 2014 et 2024, le nombre de bacheliers serait en forte augmentation pour tous les groupes de séries du bac. L'hypothèse a été faite d'une croissance particulièrement forte des bacs généraux (+44 600, soit +14,6 %), d'ordre plus modeste pour les bacs technologiques (+6 600, soit +5,1 %) et pour les bacs professionnels (+5,3 % sur la période 2015-2024, l'année 2014 étant atypique). La hausse, essentiellement concentrée sur les années 2017, 2018 et 2023, résulterait de

TABLEAU 4 - Effectifs des universités et établissements assimilés hors IUT (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Constat 2014	Prévisions (scénario tendanciel)			Variation en % 2024/2014
		2015	2019	2024	
Cursus L	813 858	836 900	910 000	929 000	14,1
Droit	121 328	122 200	127 000	129 000	6,3
Sciences économiques, AES	120 349	121 900	129 000	129 000	7,2
Lettres, sciences humaines	302 906	312 600	337 000	341 000	12,6
Sciences et STAPS	196 225	209 200	242 000	254 000	29,4
Santé	73 050	71 000	75 000	76 000	4,0
Cursus M (1)	577 878	581 500	634 000	666 000	15,2
Droit	84 358	85 300	87 000	92 000	9,1
Sciences économiques, AES	76 165	74 300	76 000	78 000	2,4
Lettres, sciences humaines	151 097	154 300	170 000	179 000	18,5
Sciences et STAPS	121 347	123 500	150 000	166 000	36,8
Santé	144 911	144 200	152 000	151 000	4,2
Cursus D	62 942	62 700	64 000	66 000	4,9
Droit	7 644	7 600	7 000	7 000	-8,4
Sciences économiques, AES	3 725	4 000	4 000	4 000	7,4
Lettres, sciences humaines	20 914	19 700	21 000	21 000	0,4
Sciences et STAPS	29 227	30 000	30 000	33 000	12,9
Santé	1 432	1 400	1 000	1 000	-30,2
Total	1 454 678	1 481 100	1 608 000	1 661 000	14,2
Droit	213 330	215 100	221 000	228 000	6,9
Sciences économiques, AES	200 239	200 200	209 000	211 000	5,4
Lettres, sciences humaines	474 917	486 600	528 000	541 000	13,9
Sciences et STAPS	346 799	362 700	422 000	453 000	30,6
Santé	219 393	216 600	228 000	228 000	3,9

(1) Y compris formations au diplôme d'ingénieur, de magistère, de master ingénieur, d'institut d'études politiques.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.

l'arrivée au baccalauréat des classes d'âge particulièrement nombreuses nées en 2000 et 2001 puis en 2006.

50 500 entrées supplémentaires dans les quatre principales filières du supérieur

En 2024, le nombre de nouveaux entrants⁴ à l'université (hors IUT) serait supérieur de 13,6 % à celui de la rentrée 2014 (tableau 3). Cette évolution reposerait sur le dynamisme démographique et sur le maintien à des niveaux proches de ceux observés en 2014-2015 des taux de poursuite des bacheliers généraux à l'université.

Le nombre de nouveaux entrants en IUT progresserait de 10,6 % entre 2014 et 2024. La croissance serait soutenue pour les nouveaux bacheliers détenteurs d'un baccalauréat d'une série technologique, bénéficiant sur longue période de la politique d'orientation prioritaire sur cette filière : elle atteindrait +13 % sur 10 ans. La croissance des effectifs serait également forte pour les bacheliers généraux (+11,1 %) sur 10 ans.

Les flux d'entrée devraient rester importants en CPGE (+10,1 %) à la faveur de la démographie et d'une attractivité toujours

forte de cette filière. Sur la période 2004-2014, elle avait déjà enregistré un dynamisme de ses flux d'entrée (+14,1 %), grâce à la progression du nombre de bacheliers généraux. La fluidité accrue entre classes préparatoires aux grandes écoles et universités, issue des dispositions législatives en matière de conventionnement entre les deux filières, devrait permettre une poursuite de ce dynamisme dans un contexte démographique porteur.

Les nouvelles inscriptions en première année de STS enregistreraient une hausse de +6,7 % entre 2014 et 2024 (tableau 3). Cette croissance modérée est équivalente à celle projetée pour les effectifs de bacheliers professionnels. Elle est cohérente avec les taux de poursuite décroissants des autres séries, et croissants pour les bacs professionnels (+3,5 points hors apprentissage). Ainsi, le taux de croissance des nouveaux entrants en STS détenteurs d'un baccalauréat professionnel atteindrait 14,5 % sur 10 ans.

Sur l'ensemble des quatre principales filières de l'enseignement supérieur, les flux de nouvelles entrées en 2024 seraient supérieurs de 11,1 % à ceux de 2014, soit 53 500 nouveaux entrants supplémentaires par rapport à 2014.

206 000 étudiants de plus à l'université

En dix ans, suite aux nombreuses entrées supplémentaires et à l'allongement de la durée des études, l'université (hors IUT) gagnerait 206 000 étudiants, soit une hausse de 14,2 %. Elle serait de même ampleur pour

le cursus licence et le cursus master. Ce dynamisme bénéficierait aussi à la poursuite d'étude en doctorat : les effectifs de doctorants seraient en hausse de 4,9 % entre 2014 et 2024 (tableau 4).

Tous cursus confondus, les effectifs croitraient dans l'ensemble des filières : ils seraient particulièrement dynamiques en sciences et STAPS (+106 000 étudiants) et en lettres et sciences humaines (+66 000). La progression serait plus modérée en droit, en économie et en santé.

Au total, 335 300 étudiants de plus dans l'ensemble de l'enseignement supérieur

En 2024, 2 806 000 étudiants seraient inscrits dans l'enseignement supérieur français, soit 335 300 étudiants de plus qu'en 2014 (+13,6 %) (tableau 1). Pour l'ensemble des quatre principales filières, la hausse serait de 12,5 %, soit 239 800 étudiants supplémentaires. L'augmentation la plus importante (18,1 %) concernerait les « autres formations » (écoles de commerce, facultés privées, ENS, écoles paramédicales et sociales, écoles d'art, d'architecture, journalisme...). Les effectifs des formations d'ingénieurs non universitaires et de ceux de l'université hors IUT seraient eux aussi particulièrement dynamiques, avec une croissance dépassant les 14 %.

Laurent Fauvet,
**MENESR DGESIP/
DGRI-SCSESR-SIES**

4. Les nouveaux entrants sont constitués de l'ensemble des étudiants pour lesquels aucune entrée en enseignement supérieur n'était enregistrée auparavant : il s'agit des nouveaux bacheliers de l'année, des étudiants venant de l'étranger, de bacheliers plus anciens ayant différé leur entrée en études supérieures et des étudiants déjà inscrits en enseignement supérieur auparavant mais dans une filière non couverte par les systèmes d'information. Leur effectif n'inclut cependant pas les étudiants inscrits dans les formations de niveau bac dispensées à l'université.

Encadré 1 : bilan de la mise en œuvre de l'orientation prioritaire

A la rentrée 2013, a été mis en vigueur un nouveau dispositif dont les modalités sont précisées dans la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) adoptée le 22 juillet 2013, qui indique dans son article 18 que le recteur d'académie « peut prévoir, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs et aux instituts universitaires de technologie, respectivement un pourcentage minimal de bacheliers professionnels et un pourcentage minimal de bacheliers technologiques, ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes ». Par ce biais, des bacheliers professionnels ont pu entrer en STS en plus grand nombre à la rentrée 2013 et dans une moindre mesure en 2014. En effet si leur part en STS était déjà croissante depuis 8 ans, la hausse sensible du taux de poursuite (de 18 % en 2011 à 19,8 % en 2014) est pour l'essentiel la traduction de ce nouveau dispositif.

De même, le taux de poursuite des bacheliers des séries technologiques en IUT est passé de 9,7 % à 11,4 % après plusieurs années de stagnation. Néanmoins il est difficile d'estimer si les étudiants ayant bénéficié du dispositif auraient poursuivi leurs études sans cela. Enfin, les bacheliers non ciblés par le dispositif (bacheliers technologiques et généraux en STS, bacheliers généraux en IUT) mais qui avaient fait un premier choix vers les STS ou les IUT ont pu être orientés vers d'autres filières de l'enseignement supérieur. En effet, les capacités d'accueil existantes en STS et IUT n'ont probablement pas été suffisantes pour accueillir tous les candidats souhaitant poursuivre dans ces filières.

Encadré 2 : principales hypothèses retenues pour les prévisions

Méthodologie

Les effectifs de l'enseignement supérieur dépendent, en grande partie, du flux d'entrée dans le supérieur. Au départ, on dispose de prévisions d'effectifs de terminales principalement déterminées par les projections démographiques de l'Insee. Les effectifs de bacheliers sont ensuite estimés à partir de ces effectifs de terminales auxquels on applique une projection des taux de réussite au baccalauréat. On applique ensuite aux bacheliers des taux de poursuite par série du baccalauréat et filière de l'enseignement supérieur pour estimer le nombre de nouveaux bacheliers qui devraient entrer chaque année dans les différentes filières. On fait ensuite « vieillir » ces entrants dans l'enseignement supérieur sur la base de taux de passage ou de redoublement. Les hypothèses sur les taux de poursuite sont centrales dans les scénarii de projections. On pose comme hypothèse que les capacités d'accueil des établissements ne sont pas contraintes globalement et permettent d'intégrer sur l'ensemble des filières les flux supplémentaires d'étudiants. Le caractère ou non sélectif d'une voie peut toutefois se traduire par un ajustement différencié à l'afflux d'étudiants une année donnée. En 2015, la projection initialement réalisée en juillet a pu être enrichie à l'automne des premières informations disponibles sur la rentrée 2015. Les informations suivantes ont été utilisées : les remontées de la rentrée en lycée concernant les STS et CPGE (y compris le champ agriculture), les estimations d'inscriptions universitaires pour la première année de cycle Licence. Ces informations devront cependant être confirmées lorsque le champ complet sera disponible. La loi ESR prévoit un conventionnement obligatoire entre les CPGE et les universités à partir du 1^{er} janvier 2015, se traduisant a priori par des doubles inscriptions des étudiants concernés. Par principe, les projections réalisées pour les inscriptions à l'université ne prennent pas en compte la montée en charge des doubles inscriptions. Les inscriptions qui seront observées en 2015, intégrant ces doubles inscriptions, devraient donc être supérieures à celles prévues ici.

Hypothèses sur les taux de poursuite

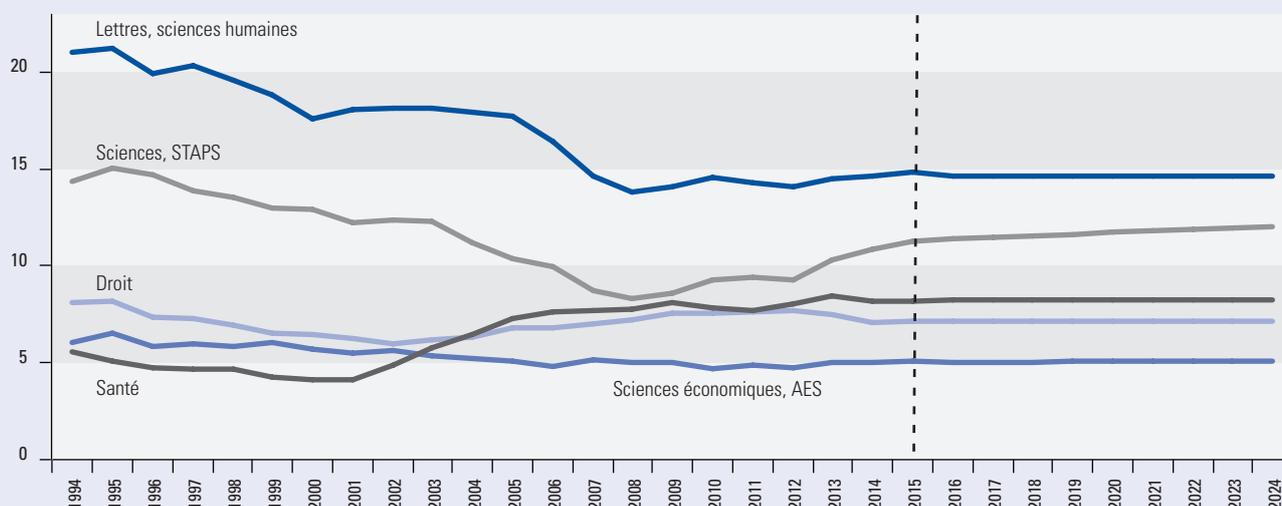
En 2014, 81,8% des bacheliers généraux et technologiques ont poursuivi leurs études dans les quatre principales filières de l'enseignement supérieur (86,8% pour les bacheliers généraux et 70% pour les bacheliers des séries technologiques), soit un taux supérieur d'un point à celui de 2013. Les deux groupes de séries ont connu une hausse de leur taux poursuite en 2014 (+0,7 point pour les bacheliers généraux, +2,3 points pour les bacheliers des séries technologiques). Les premiers éléments sur l'année 2015 font état d'une baisse des taux de poursuite pour les bacheliers généraux (-1,2 point), tandis que les bacheliers technologiques enregistrent une nouvelle hausse (+1,8 point). Pour les premiers, cela marque un point d'arrêt après deux années de hausse ; pour les seconds, il s'agit de la troisième année de hausse consécutive. Ces évolutions respectives s'inscrivent néanmoins dans une tendance longue à la baisse des taux de poursuite de ces bacheliers. Par conséquent, on fait l'hypothèse d'une stagnation du taux de poursuite des deux groupes de séries, qui s'établirait à 81,5% en 2024.

Les évolutions sont cependant contrastées selon les filières de l'enseignement supérieur. Le taux de poursuite des bacheliers généraux et technologiques est en baisse tendancielle en STS, tandis qu'il est légèrement en hausse dans les IUT et dans les CPGE.

A l'université, le taux de poursuite des bacheliers généraux et technologiques est en hausse dans toutes les filières sauf en droit et en santé (graphique 2). L'année 2015 confirmerait les évolutions par grandes filières observées en 2014. En sciences, un nouvel épisode de hausse confirme la tendance d'un regain d'attractivité observée depuis 2009. En lettres et économie, si les taux de poursuite progressent, on reste sur le palier atteint depuis 2009. En santé, le regain d'attractivité observé depuis la réforme de la PACES semble ralentir. Enfin, en droit, la baisse du taux de poursuite en 2014 pourrait amorcer une nouvelle baisse après un palier qui était observé depuis 2009.

Les bacheliers professionnels sont de plus en plus nombreux à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur sous statut scolaire. De 22% en 2008, ils étaient 27% en 2012 et 31% en 2013 mais 28,3% en 2014. Le taux de poursuite observé en 2014 est concomitant d'une hausse du nombre de bacheliers professionnels par rapport à 2013 (+20,2%). Cette hausse n'est répercutée qu'à moitié dans la poursuite d'études supérieure (+9,6% de nouveaux bacheliers professionnels en enseignement supérieur par rapport à 2013).

GRAPHIQUE 2 - Taux de poursuite des bacheliers généraux et technologiques dans les différentes filières universitaires pour le scénario tendanciel
(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Le taux observé en 2015 (29,5%) reste inscrit dans une tendance longue à la hausse, si on fait abstraction des années 2013 et 2014 dont les effectifs sont heurtés par la fin de la réforme du bac professionnel. Cette évolution et la mise en place de l'orientation prioritaire en 2013 conduisent à maintenir une hausse tendancielle des taux à l'horizon 2024, et porte le taux de poursuite global sous statut scolaire des bacheliers professionnels à 31%. En revanche en 2015, comme en 2014, leur propension à poursuivre des études à l'université resterait orientée à la baisse : on anticipe donc une baisse modérée mais régulière de ce taux.

La forte croissance du nombre de bacheliers professionnels entraîne une diminution du taux de poursuite de l'ensemble des bacheliers. Il s'agit d'un effet de structure : les bacheliers professionnels sont ceux qui ont le taux de poursuite le plus faible, donc leur part plus importante dans l'ensemble des bacheliers fait diminuer mécaniquement le taux global. Le taux de poursuite global de l'ensemble des bacheliers est donc inférieur en 2014 par rapport à 2013. Cette baisse est néanmoins modérée car les taux de poursuite des autres bacheliers restent croissants. Par ailleurs, les effectifs de bacheliers professionnels sont amenés à se stabiliser à un niveau inférieur à ceux de 2012 et 2014. Par conséquent, une légère hausse des taux de poursuite globaux est anticipée.

Pour les autres formations (autres écoles d'ingénieurs non universitaires, écoles de commerce, d'art, d'architecture, de notariat, les facultés privées, écoles paramédicales et sociales...), les projections sont réalisées à partir de l'observation des tendances passées des effectifs de ces formations, que l'on prolonge.

Encadré 3 : champ des établissements

L'université comprend les 74 universités publiques (France métropolitaine et DOM), les CUFR (Centre universitaire de formation et de recherche) d'Albi et de Mayotte, recensés dans le système d'information SISE-universités. Les IUT font partie des universités mais leur situation diffère en matière d'évolution, de choix d'orientation et de recrutement. Aussi distingue-t-on les deux filières.

Les établissements assimilés comprennent les autres établissements recensés dans le système d'information SISE-universités : les universités technologiques, les instituts nationaux polytechniques

(INP) et cinq grands établissements : l'Institut d'études politiques de Paris, l'Observatoire de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Institut de physique du globe de Paris, Paris Dauphine (anciennement Paris IX) et, depuis la rentrée 2011, l'université de Lorraine fusionnant les deux universités de Nancy, l'université de Metz et l'INP de Lorraine. Ces grands établissements représentaient en 2014 5,9% des effectifs de l'ensemble des universités (hors IUT) et établissements assimilés, soit près de 100 000 étudiants.

Encadré 4 : StraNES et effectifs étudiants

La loi du 22 juillet 2013 prévoit la définition d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES). Le rapport de la StraNES, remis à l'automne 2015, définit cinq axes stratégiques, déclinés en un ensemble d'objectifs qualitatifs et quantitatifs définis à un horizon de 10 ans. Dans le cadre du premier axe stratégique, « construire une société apprenante et soutenir notre économie », l'une des ambitions chiffrées est de parvenir à 60% d'une classe d'âge ayant obtenu un diplôme du supérieur à l'horizon 2025. Pour cela différents leviers sont invoqués : stratégie d'orientation vers le bac général et le bac technologique, amélioration de l'orientation et de la réussite, formation tout au long de la vie. Le deuxième axe consiste à « développer la dimension européenne et l'internationalisation de notre enseignement supérieur », avec notamment l'objectif de doubler le nombre d'étudiants étrangers accueillis d'ici 2025.

L'annexe 6 du rapport de la STRANES tente d'éclairer les conséquences, en termes d'effectifs étudiants, d'une élévation du taux de réussite qui avoisine 45%, niveau mesuré aujourd'hui au travers notamment de l'enquête Emploi (Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche, juin 2015), jusqu'à 60%. Cet éclairage est élaboré via un modèle de simulation de la réussite, construit à partir d'une enquête interrogeant, tout au long de leurs études supérieures, un échantillon de 12 000 étudiants bacheliers en 2008. Plusieurs pistes d'amélioration de la réussite sont explorées au travers de ce modèle, qui actionnées simultanément, se traduiraient par un accroissement de la réussite pouvant atteindre 15 points : l'augmentation du nombre de bacheliers, le développement de leur taux de poursuite dans l'enseignement supérieur, de manière générale ou pour certaines filières, enfin des politiques ciblées visant moins d'échec ou des études supérieures couronnées d'un diplôme plus élevé. Le modèle fonctionne de manière mécaniste et permet de produire des cibles particulières pour différents leviers, qui mises bout à bout sont cohérentes avec un objectif général

d'élévation du taux de réussite de 15 points. Il ne dit toutefois rien sur le plan des politiques qui seraient nécessaires et efficaces pour atteindre telle ou telle de ces cibles : le modèle a pour unique vocation d'apporter un cadrage quantitatif. L'impact de deux de ces pistes sur les effectifs étudiants sur la période 2015-2025, pistes qui sont susceptibles de permettre un relèvement en 10 ans pouvant atteindre 9 points de taux de diplôme d'une génération, peut être estimé numériquement via le même outil que celui utilisé pour les projections présentées dans ce document.

- La cible d'élévation du nombre de bacheliers de 15% progressivement sur 5 ans aboutirait à horizon de 10 ans à une augmentation de l'ordre de 320 000 étudiants supplémentaires par rapport au scénario de référence.

- La cible d'élévation des taux de poursuite des bacheliers des séries technologiques et professionnelles de 15 points chacun – la poursuite des bacheliers généraux étant déjà de 100% – progressivement sur 5 ans conduirait à environ 140 000 étudiants supplémentaires par rapport au scénario de référence.

Ces deux effets cumulés, ce serait donc de l'ordre de 460 000 étudiants supplémentaires qui s'ajouteraient à ceux résultant des seuls effets démographiques, soit *in fine* environ 800 000 étudiants par rapport à la rentrée 2014. Par ailleurs, environ 300 000 étudiants étrangers poursuivent des études supérieures en 2014-2015 en France, parmi lesquels 220 000 sont inscrits à l'université. Sur cette dernière population, 77%, soit 170 000 étudiants, sont des étudiants en mobilité internationale, c'est-à-dire non titulaires du baccalauréat et inscrits via un titre admis en équivalence. Même si une information aussi précise n'est pas accessible pour l'ensemble des formations non universitaires, on peut estimer qu'un doublement du total des étudiants en mobilité internationale à horizon de 10 ans signifierait un afflux additionnel de 200 000 étudiants par rapport à l'accroissement tendanciel implémenté dans le modèle de prévision.

Pour en savoir plus

- Fauvet, L., « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2014 à 2023 », *Note d'information Enseignement supérieur et recherche* n° 15.02, MENESR-DGSIIP/DGRI-SIES, avril 2015.
- Le Laidier, S., Thomas F., « Résultats du baccalauréat, session de juin 2015 », *Note d'information DEPP* n° 24, MENESR-DEPP, juillet 2015.
- Miconnet, N., « Prévisions d'effectifs d'élèves du second degré : forte augmentation en lycée général et technologique aux rentrées 2015 et 2016 », *Note d'information DEPP*, n° 13, MENESR-DEPP, avril 2015.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* (RERS), édition 2015, MENESR, septembre 2015.
- « Pour une société apprenante, propositions pour une Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur, Rapport pour le Président de la République », Sophie Béjean et Bertrand Monthebert, septembre 2015, MENESR

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr